



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Natura 2000 Pays des Couzes

Comité de pilotage multisites | 14 mars 2025



ZPS 831 2011 Pays des Couzes



ZSC 830 1035 Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes



ZSC 830 2012 Gites à chauves-souris du pays des Couzes



ORDRE DU JOUR

1. Natura 2000 évolution – Région AuRA
2. Désignation de la structure porteuse et de la présidence de COPIL (ZSC)
3. Présentation de Natura 2000
4. Présentation des sites
5. Exemples d'actions menées sur la période 2022-2024
6. Projets territoriaux susceptibles d'avoir un impact sur les sites
7. Perspectives d'animation et d'action en 2025-2026
8. Questions diverses



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Orientations de la Région pour Natura 2000

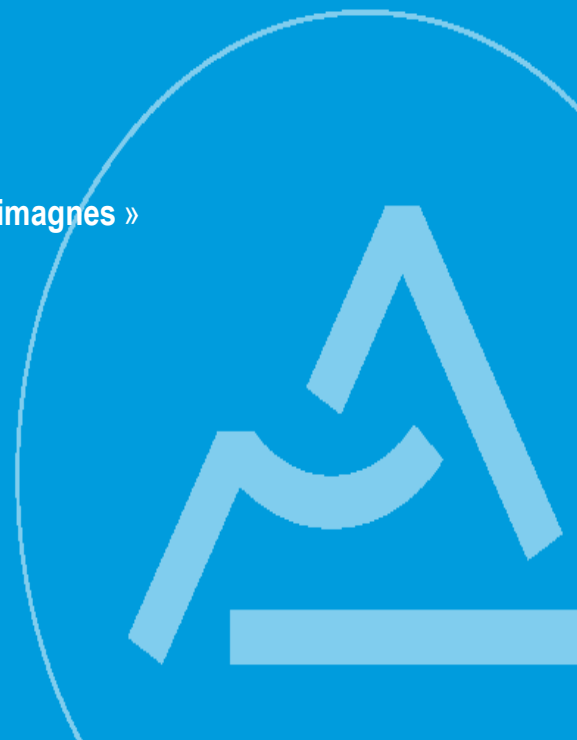
Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

FR8301035 « **Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes** »

FR8302012 « **Gites du pays des Couzes** »

FR8312011 « **Pays des Couzes** »

14 mars 2025





Modalités d'organisation de la gestion et de la gouvernance Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

- Natura 2000 : **une politique européenne**, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- **Loi 3DS** => Au 1^{er} janvier 2023, les **Régions deviennent Autorité administrative** des sites Natura 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité.

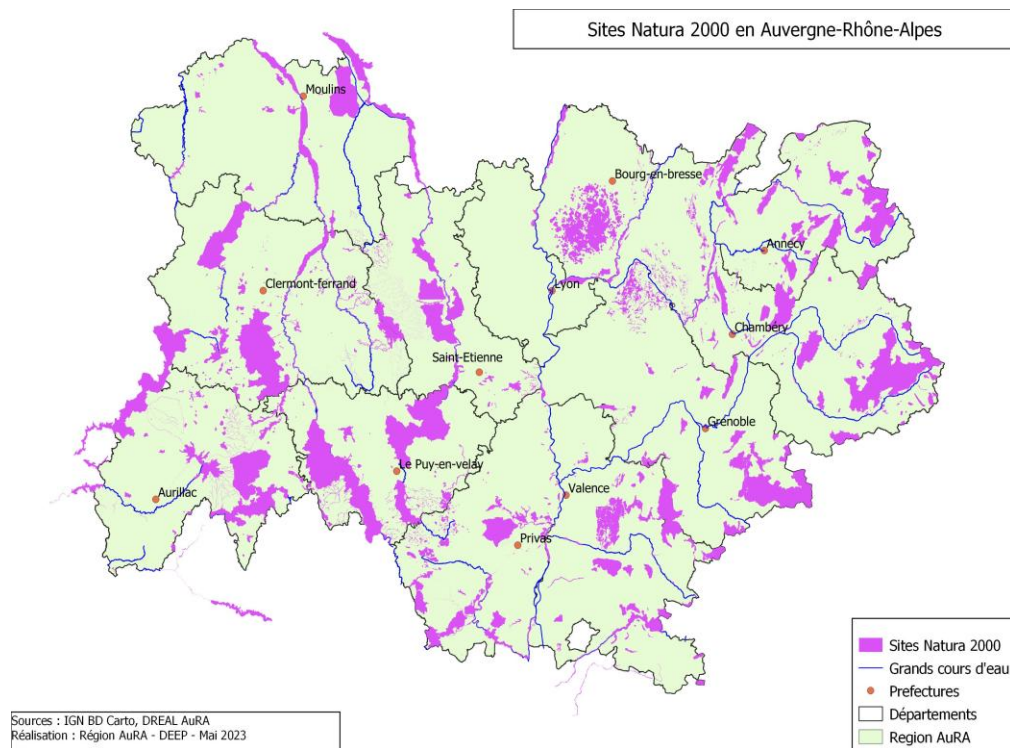
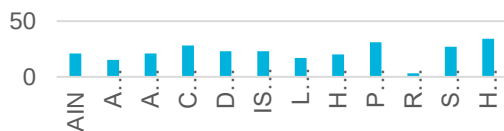
Les crédits de soutien à la politique Natura 2000 leurs sont transférés.

- L'**Etat** reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France.



- **261 sites N2000 en AURA** (dont 6 inter-régionaux)
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sous l'autorité administrative d'une autre Région
- **83% de ZSC** (habitats), **17% de ZPS** (oiseaux)
- 938 450 ha, soit **14,2% du territoire**

Nombre de sites N2000 par département



5 objectifs de la politique Natura 2000 en Auvergne Rhône-Alpes

1. Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées

2. Concilier les usages

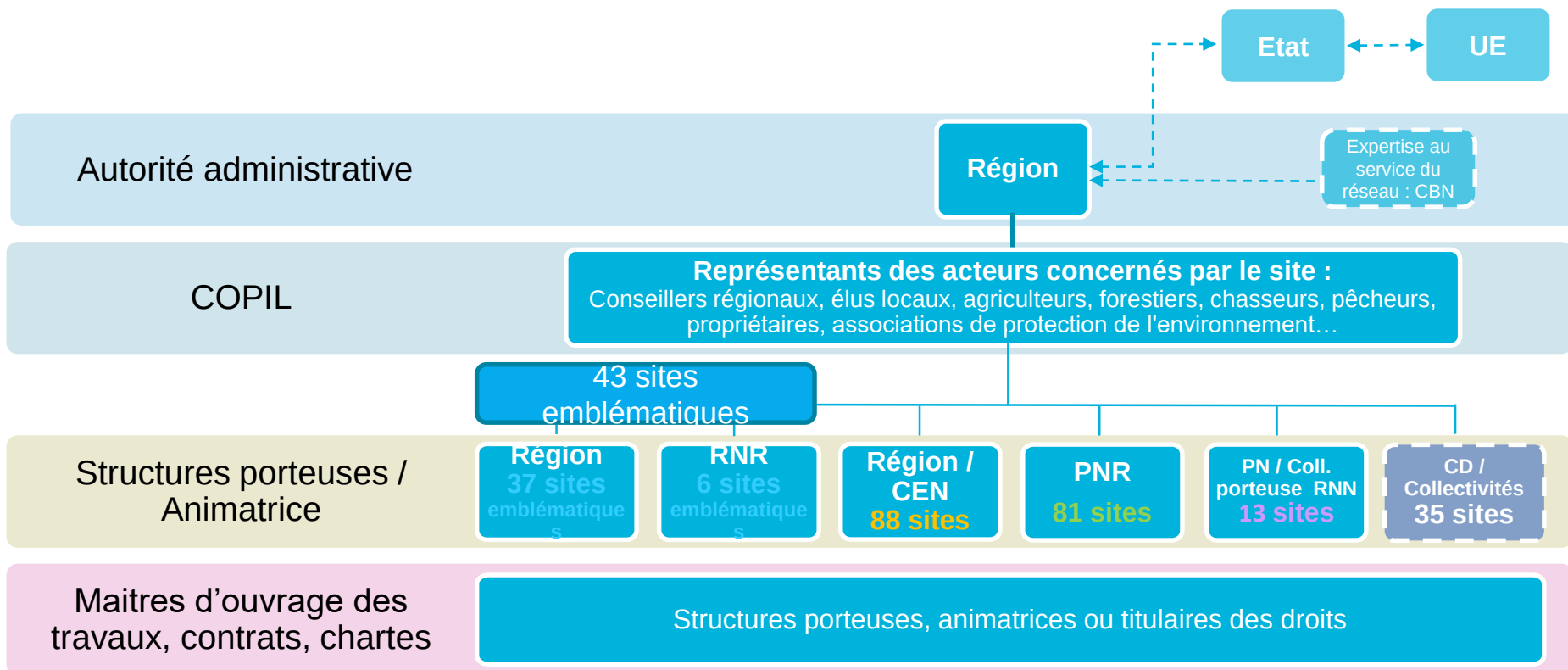
3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

4. Optimiser la gestion des sites N2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique

5. Faire connaître

Organisation du réseau Natura 2000

Nouvelle politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter de 2024



Les chiffres indiqués sont provisoires, en attente d'une stabilisation début 2025.

Les principales modalités du déploiement

- Deux vagues de déploiement : 1er janvier 2024 et 1er janvier 2025, pour faciliter la transition.
- Souhait d'une continuité dans l'animation.
- Souhait que les **élus locaux** restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000, en tant que membres ou présidents.
- Souhait de poursuivre l'articulation forte de la politique Natura 2000 avec les politiques locales existantes (ENS).

Financements

Animation 2025 : un dispositif voté le 11/10/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux uniquement

Révisions des DOCOB : un dispositif voté le 17/05/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER (seuil de 50 000 €)

Contrats Natura 2000 : un dispositif voté le 27/06/2024 par la Région (**hors bois sénescents**) – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER (seuil de 50 000 €)

L'application pour les sites

FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

FR8302012 « Gites du pays des Couzes »

FR8312011 « Pays des Couzes »

Etat des lieux :

- FR8312011 « Pays des Couzes » (ZPS)
 - Site ZPS porté et animé par le PNR Volcans d'Auvergne jusqu'au 31 décembre 2026
 - COPIL du 18 janvier 2024 à Montlosier- Aydat
- FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (ZSC)
- FR8302012 « Gites du pays des Couzes » (ZSC)
 - Ce site était porté par l'Etat et animé par le CEN, et souhaité en portage Région et animation par le CEN Auvergne
 - Prise de deux arrêtés de composition de COPIL
 - Nécessité de désigner la structure porteuse et la présidence de COPIL pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2027)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Désignation de la structure porteuse et de la présidence de COPIL

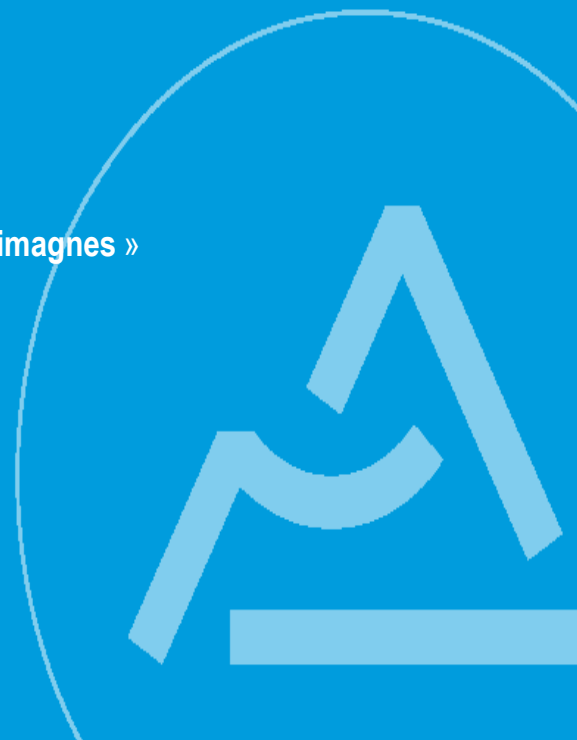
Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000

FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

FR8302012 « Gites du pays des Couzes »

FR8312011 « Pays des Couzes »

14 mars 2025





Rappels :

Structure porteuse : collectivité territoriale ou groupement de collectivités élu par et parmi les collectivités territoriales membres du COPIL, pour une durée habituelle de **3 ans**.

Cette désignation doit être entérinée par une **délibération** de la structure.

La structure porteuse est chargée principalement de :

- Elaborer et suivre la mise en œuvre du DOCOB, sous le contrôle du COPIL et de l'Autorité administrative,
- Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces prévues au DOCOB,
- Assurer le suivi de l'état de conservation du site,
- Déployer les mesures contractuelles et non contractuelles prévues au DOCOB,
- Accompagner la conciliation des usages sur le site,
- Mettre en œuvre les actions d'information, de communication, de sensibilisation aux enjeux de préservation du site,
- Organiser la concertation locale avec l'ensemble des partis-prenantes du site pour assurer leur implication,
- Assurer le suivi administratif et le suivi et la mobilisation de moyens financiers au bénéfice du site.

Rappels :

COPIL : Organe du processus de **concertation** composé des représentants des **différents acteurs du site** (collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts).

Le COPIL valide le DOCOB et veille à sa mise en œuvre. Il est présidé par un élu.

Président du COPIL : Désigné par et parmi les représentants des collectivités territoriales (en son nom propre) pour une durée habituelle de 3 ans renouvelable.

Son rôle, en lien avec la structure porteuse et animatrice est de :

- **présider** les réunions du COPIL,
- assurer, avec l'appui de la structure porteuse, la **planification et l'organisation** des réunions,
- **faciliter et accompagner la concertation locale**, les échanges entre structure porteuse et les membres du COPIL.

VOTE FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- Un représentant élu de Clermont Auvergne Métropole ;
- Un représentant élu de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes Billom Communauté ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes du massif du Sancy ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) ;
- Un représentant élu de la Commune d'Apchat ;
- Un représentant élu de la Commune d'Ardes-sur-Couze ;
- Un représentant élu de la Commune d'Augnat ;
- Un représentant élu de la Commune d'Aydat ;
- Un représentant élu de la Commune de Boudes ;
- Un représentant élu de la Commune de Ceyrat ;
- Un représentant élu de la Commune de Champeix ;
- Un représentant élu de la Commune de Clermont-Ferrand ;
- Un représentant élu de la Commune de Coudes ;
- Un représentant élu de la Commune de Cournols ;
- Un représentant élu de la Commune de Cournon-d'Auvergne ;
- Un représentant élu de la Commune de Gignat ;
- Un représentant élu de la Commune de La Roche-Blanche ;
- Un représentant élu de la Commune de Le Breuil-sur-Couze ;
- Un représentant élu de la Commune de Le Broc ;
- Un représentant élu de la Commune de Lempdes ;

- Un représentant élu de la Commune de Les-Martres-de-Veyre ;
- Un représentant élu de la Commune de Madriat ;
- Un représentant élu de la Commune de Mareugheol ;
- Un représentant élu de la Commune de Mazoires ;
- Un représentant élu de la Commune de Moriat ;
- Un représentant élu de la Commune de Mur-sur-Allier ;
- Un représentant élu de la Commune de Neschers ;
- Un représentant élu de la Commune de Nonette-Orsonnette ;
- Un représentant élu de la Commune de Olloix ;
- Un représentant élu de la Commune de Pardines ;
- Un représentant élu de la Commune de Pérignat-lès-Sarliève ;
- Un représentant élu de la Commune de Perrier ;
- Un représentant élu de la Commune de Rentières ;
- Un représentant élu de la Commune de Romagnat ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Diéry ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Floret ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Genès-Champanelle ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Germain-Lembron ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Gervazy ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Hérent ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Nectaire ;
- Un représentant élu de la Commune de Saurier ;
- Un représentant élu de la Commune de Solignat ;
- Un représentant élu de la Commune de Ternant-les-Eaux ;
- Un représentant élu de la Commune de Vernet-Sainte-Marguerite ;
- Un représentant élu de la Commune de Veyre-Monton ;
- Un représentant élu de la Commune de Vichet ;
- Un représentant élu de la Commune de Vodable ;

—

VOTE FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

Proposition soumise au vote pour la SP :

Désignation de la structure porteuse jusqu'au **31 décembre 2027**.

Région candidate comme structure porteuse (selon la délibération du 20 octobre 2023). Pas d'autre candidature reçue.

Pour rappel, l'animation sera confiée au **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**.

Proposition soumise au vote pour la Présidence :

Election de la présidence du COPIL jusqu'au **31 décembre 2027**.

Pas de candidature reçue.

A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure la présidence du COPIL.

—

VOTE FR8302012 « Gites du pays des Couzes »

a) Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Le Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Un représentant élu du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- Un représentant élu de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Un représentant élu de la Communauté de communes du massif du Sancy ;
- Un représentant élu du Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne ;
- Un représentant élu de la Commune d'Apchat ;
- Un représentant élu de la Commune d'Ardes-sur-Couze ;
- Un représentant élu de la Commune de Champeix ;
- Un représentant élu de la Commune de Grandeyrolles ;
- Un représentant élu de la Commune de Montaigut-le-Blanc ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Diéry ;
- Un représentant élu de la Commune de Saint-Nectaire ;
- Un représentant élu de la Commune de Verrières.

VOTE

FR8302012 « Gites du pays des Couzes »

Proposition soumise au vote pour la SP :

Désignation de la structure porteuse jusqu'au **31 décembre 2027**.

Région candidate comme structure porteuse (selon la délibération du 20 octobre 2023). Pas d'autre candidature reçue.

Pour rappel, l'animation sera confiée au **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**.

Proposition soumise au vote pour la Présidence :

Election de la présidence du COPIL jusqu'au **31 décembre 2027**.

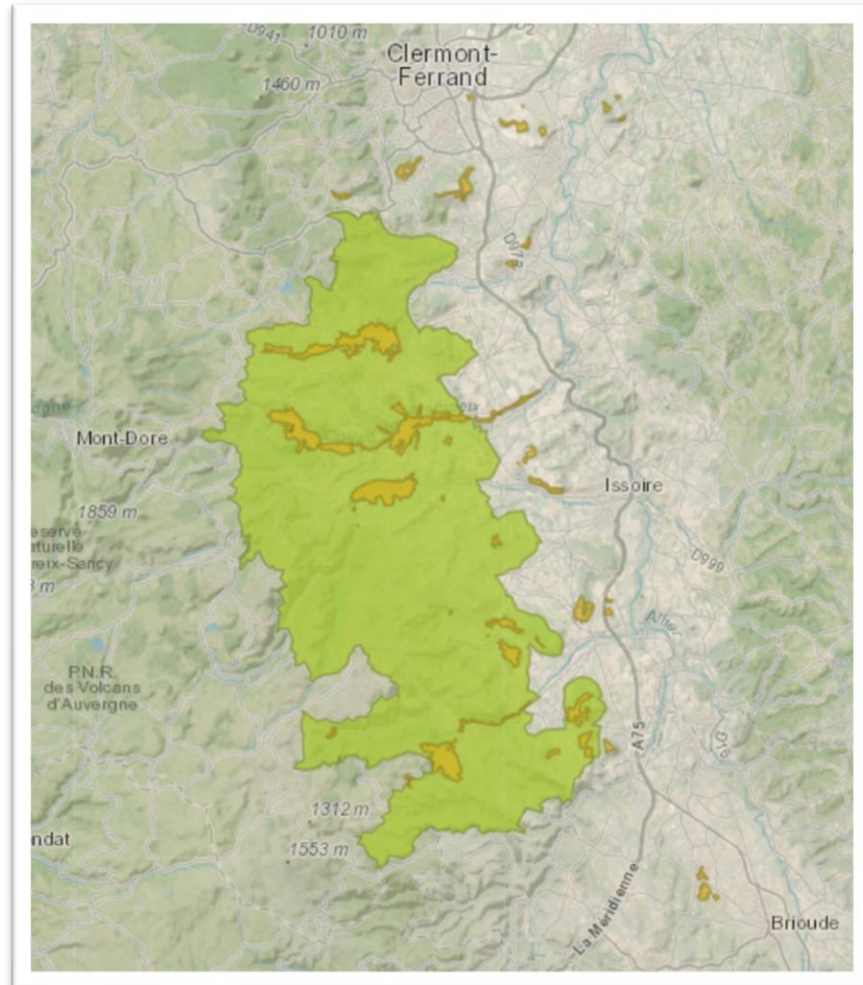
Pas de candidature reçue.

A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure la présidence du COPIL.

Demande d'avis : Proposition de regroupement des COPILS

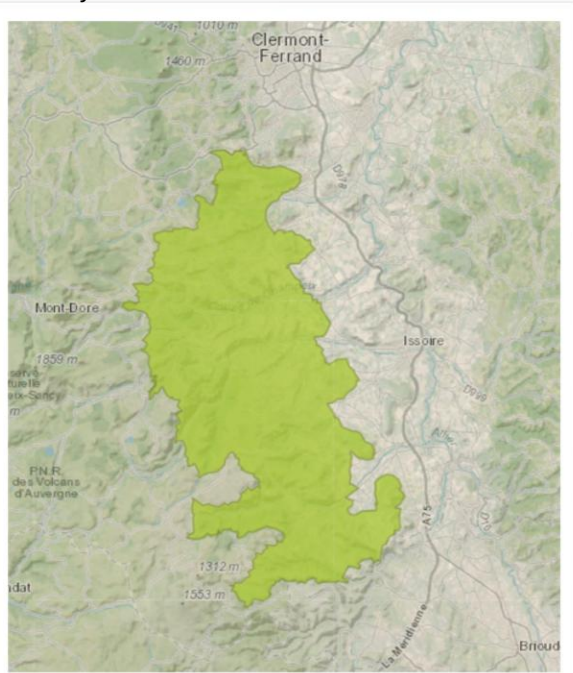
Regroupement des COPILS des sites :

- FR8312011 « Pays des Couzes »
- FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »
- FR8302012 « Gites du pays des Couzes »
- FR8301073 « Coteaux de Montlaison / La Garenne / Prés salés de Beaumont »

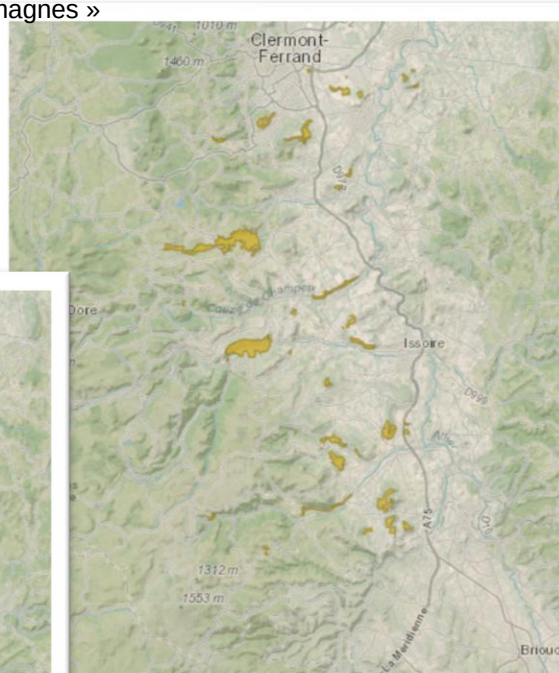


■ Demande d'avis : Proposition de regroupement des COPILS

« Pays des Couzes »



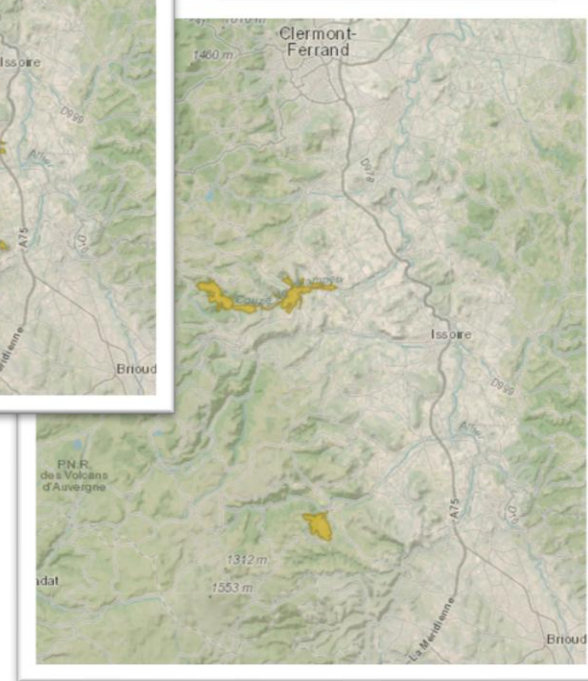
« Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »



« Coteaux de Montlaison / La Garenne / Prés salés de Beaumont »



« Gites du pays des Couzes »





Merci

Contact : natura2000@auvergnerhonealpes.fr



3. Présentation de Natura 2000

Le réseau Natura 2000

**Directive Oiseaux
(1979)**

**Directive Habitats, Faune, Flore
(1992)**

**181 espèces d'oiseaux
231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et
végétales**

=

Des espèces et habitats d'intérêt communautaire

Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique.

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat terrestre ou aquatique, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite.

**Ensemble d'espaces naturels européens, terrestres et
marins, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des
espèces sauvages, animales ou végétales et des milieux
naturels**

Document d'Objectifs

Programme pluriannuel d'actions établi

Gestion des habitats et espèces
Communication – Sensibilisation
Amélioration des connaissances
Veille écologique et avis

Un volet contractuel (via 3 outils)

- Mesures agri-environnementales
- Contrats Natura 2000
- Charte Natura 2000

Un volet non contractuel

- Porter à connaissance, information, sensibilisation

...

Un volet réglementaire

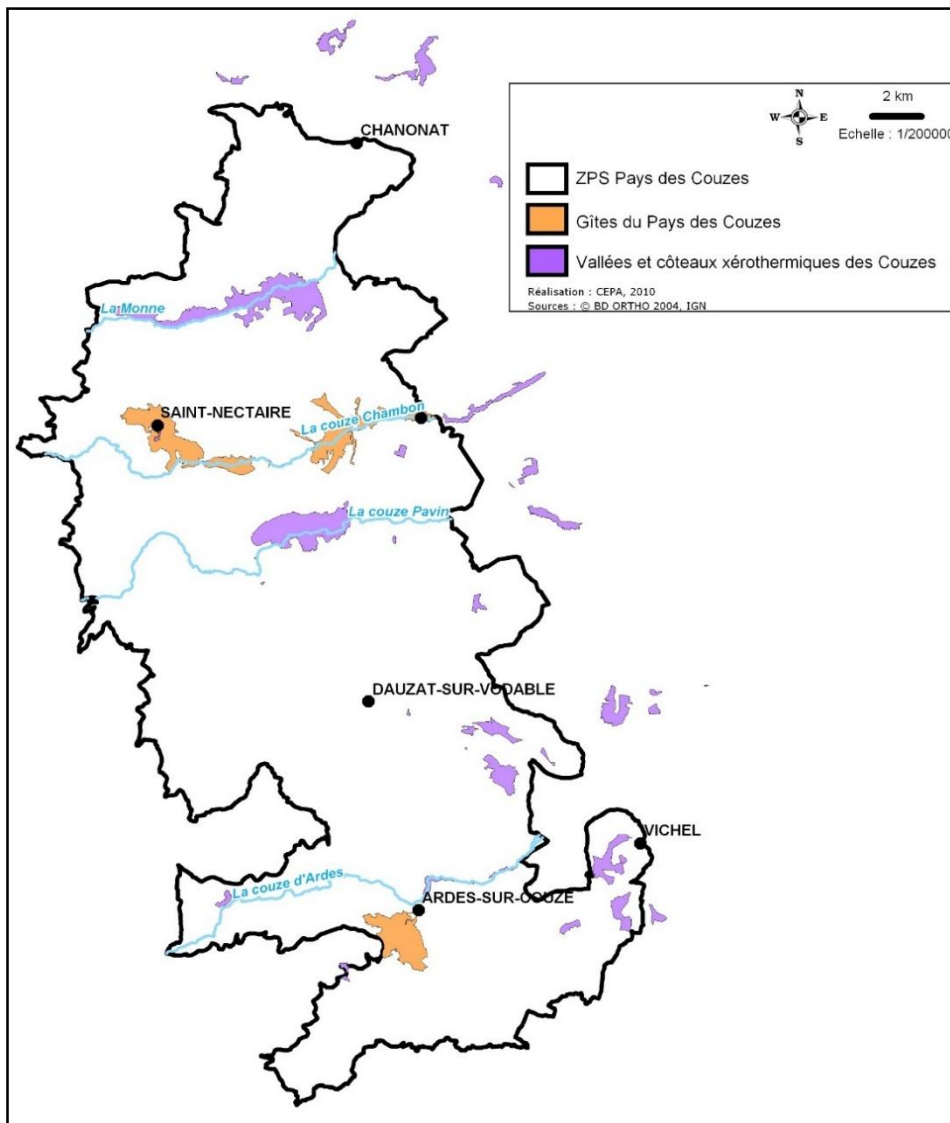
- L'évaluation des incidences

Comité de pilotage réuni chaque année



4. Présentation des sites

NATURA 2000 Pays des Couzes



Chiffres clés :

Oiseaux : 51 716 ha, 59 communes
34 espèces menacées d'oiseaux
inscrites à la directive « Oiseaux ».

La ZPS est essentielle pour la
nidification et les haltes migratoire
de ces espèces.

Coteaux : 2 311 ha , 45 communes
21 habitats d'intérêt européen dont 7
désignés comme prioritaires

Chauves-souris : 1 266 ha, 8 communes
11 espèces d'intérêt communautaire



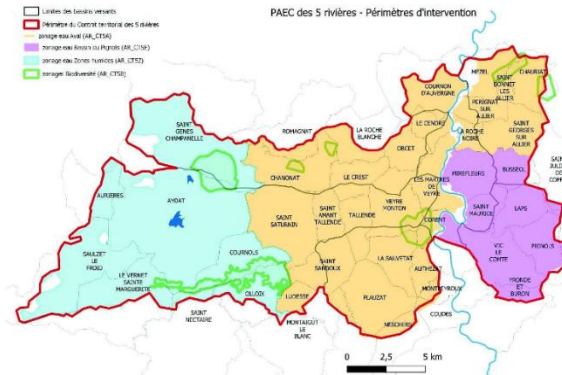
5. Bilan de quelques actions menées sur la période 2022-2024

Agro-environnement

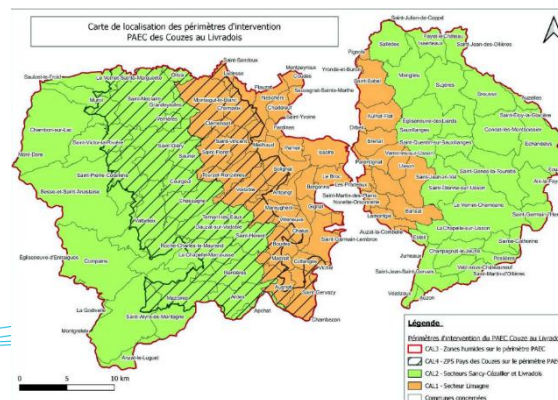
Changement
d'agriculteurs,
conventions de pâturage
(ex : coteaux de Gignat,
Boudes, Vichel,
Romagnat...)

Mesures agri-
environnementales :
Gorge de la Monne

Limitation des traitements
sanitaires : projet ELEVE
2 et ELEVE 3 (Saurier,
Montaigut-le-Blanc, St
Diéry,)



**Clémensat, Olloix, St Diéry et
Besse-et-Saint-Anastaise**





2022

contrat F12i « Bois
sénescents » + F14i
« Investissements visant
à informer les usagers
de la forêt » sur la
commune de Plauzat. Ce
contrat a été validé le
13/10/2022 et monté
par la LPO

2023-2024

aucun contrat forêt n'a
pu été signé, même si
plusieurs demandes en
raison de l'impossibilité
d'engager les
financements dédiés

Site Natura 2000 du Pays des Couzes
- Contrat forestier natura 2000 -
Mesure favorisant le maintien de bois sénescents

Quel objectif ?
Préserver l'habitat de certains Oiseaux qui utilisent ces bois comme site de reproduction en maintenant un lot d'arbres vieillissants.

Comment ?
La commune de Plauzat a décidé de s'engager en faveur de la biodiversité en n'effectuant aucune intervention sylvicole au sein de cet espace durant 30 ans.

Vous voulez en savoir + sur le site Natura 2000 du Pays des Couzes ?
Flasher ce QR code !

...d'accord, mais pour quelles espèces ?
Pour les espèces protégées, inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux (directive européenne), ayant déjà nichées dans la parcelle ou à proximité et étant considérées à l'échelle européenne comme en danger, vulnérable, rare ou endémique. On parle d'espèce d'intérêt communautaire.

Au fait, pourquoi est-il important de conserver les arbres dépérissants et le bois mort ?
→ Car 1/4 de la biodiversité forestière dépend directement de ces habitats, dont de nombreux insectes.
→ Parce qu'ils offrent le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces comme les Pics, les Sittelles, les Mésanges, les Chouettes, etc.

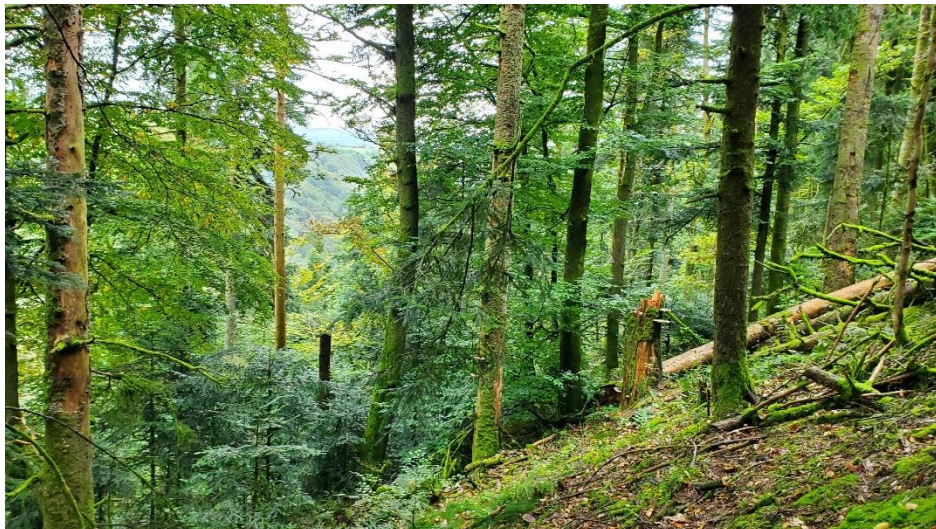
Merci de respecter la réglementation en vigueur afin de conserver la quiétude de cette parcelle.

Présentation de deux espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent la zone <<

Le Milan noir
Bois riverains des lacs, rivières, ou en pleine campagne
Cadavre de petit animal, poissons malades ou morts, rongeurs, charognes (mammifères / rongeurs)
135 à 155 cm x 60 cm
Forêts de feuillus ou forêts mixtes (préférentiellement hêtraies-sapinières) avec des vieux arbres et du bois mort
Insectes vivants dans le bois mort, fourmilères
64 à 68 cm x 55 cm

Le Pic noir
Jeunes au nid

Structure animatrice du site : LPO Auvergne 48/Me-Alpes délégation Auvergne - 2 bis rue du Clot Perret, 63 100 Clermont-Ferrand - 04.77.62.05.06
Date de réalisation du panneau : Nov. 2022. Création : LPO Auvergne / L'OSDAU / M640 Junior / Adrien Muller / et David Scherrenberg



Suivi des rapaces classés en annexe I de la Directive oiseaux



Aire d'Aigle Botté observé en 2024

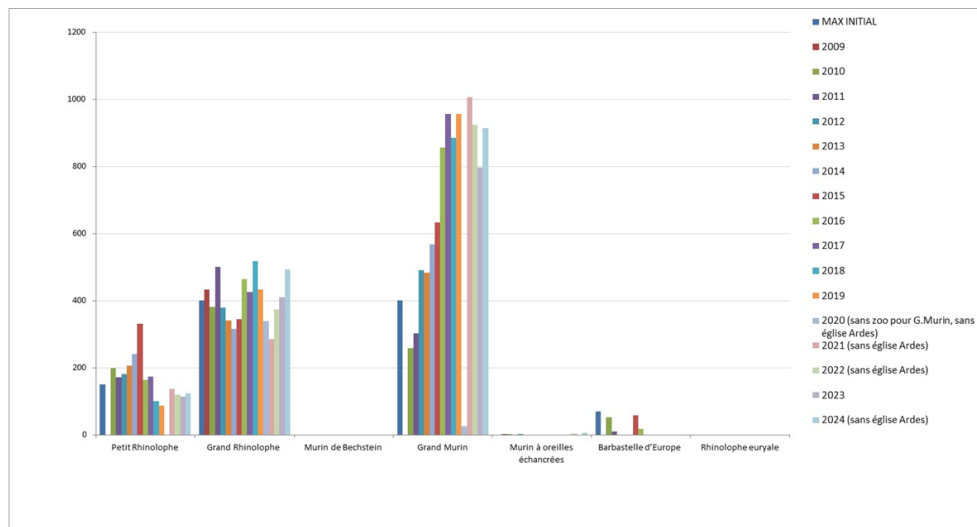
Le suivi des rapaces réalisé en 2024 par la LPO a permis de:

- Confirmer la nidification certaine de 7 espèces de rapaces classés en annexe I de la Directive Oiseaux
- Découvrir de nouveaux sites de nidification pour ces espèces:

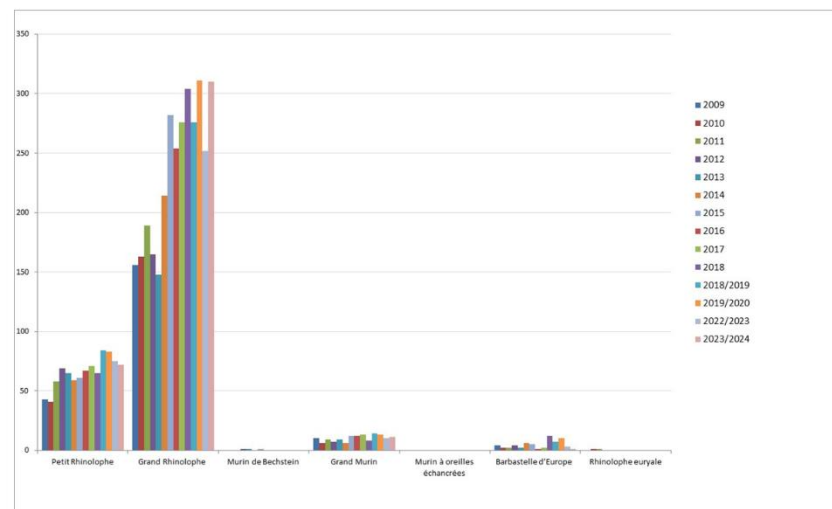
A total:

- 6 sites de reproduction pour le Milan royal
- 4 sites pour le Circaète-Jean-le-Blanc
- 4 sites pour l'Aigle botté
- 1 site pour la Bondrée apivore
- 1 site pour le Milan noir
- 2 aires occupées pour le Faucon pèlerin
- 4 aires occupées pour le Grand-duc d'Europe

ETUDE CHAUVES-SOURIS



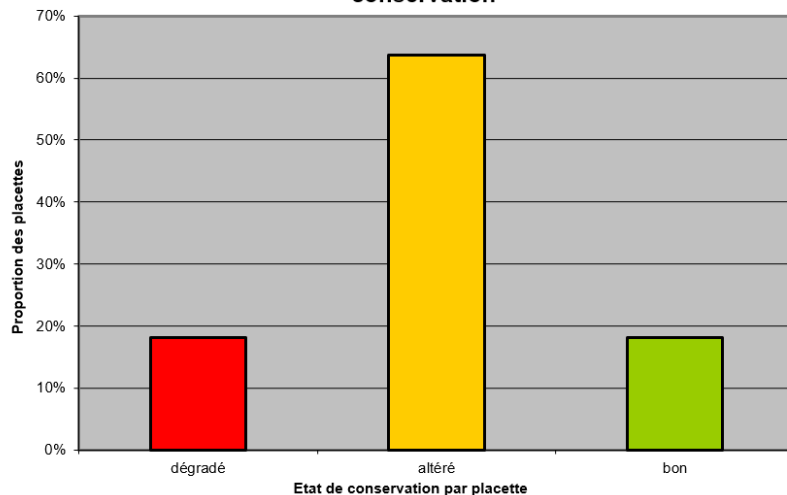
Population en période de mise bas (effectif maximum de femelles adultes)
(Données Chauve-Souris Auvergne, 2024 - + données 2020 CEN Auvergne pour le Petit Rhinolophe issues d'un passage plus tardif que le prévoit le protocole (10 août) au parc animalier d'Ardes)



Population en hibernation
(Données Chauve-Souris Auvergne, 2024)



Graphique 2 : Répartition des placettes selon leur état de conservation



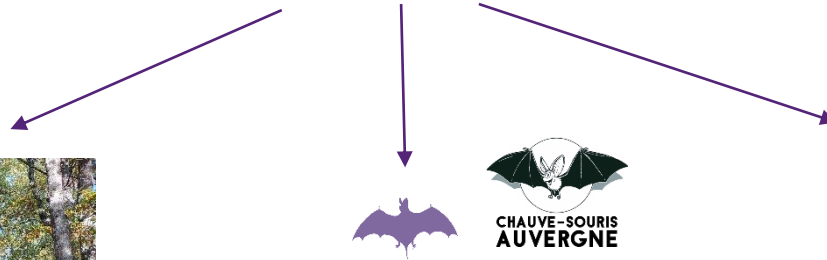
A l'échelle des parcelles agricoles du site « coteaux », seules 2 prairies sur les 10 ne satisfont pas les objectifs du site Natura 2000.



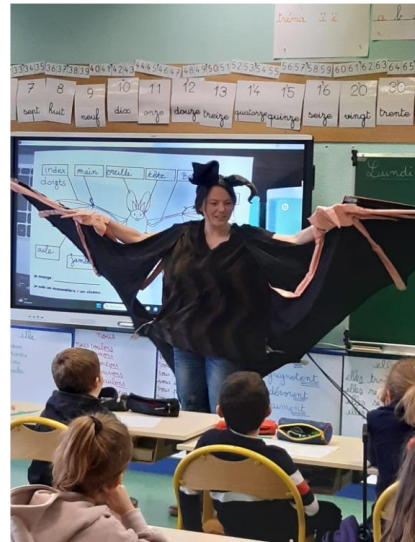
Banques de photos par
Drone



Animations grand public



Test du livret pédagogique
de la vallée des Saints avec
20 conseillers
pédagogiques du Puy-de-
Dôme



Animation scolaires sur les
Chauves-souris



Animations scolaires
sur les oiseaux des Pays
des Couzes

! volet réglementaire

➤ L'évaluation des incidences



6.Projets territoriaux susceptibles d'avoir un impact sur les sites

L'animateur Natura 2000 transmet les informations sur le patrimoine naturel à prendre en compte aux pétitionnaires. Instruction par les services de l'Etat.



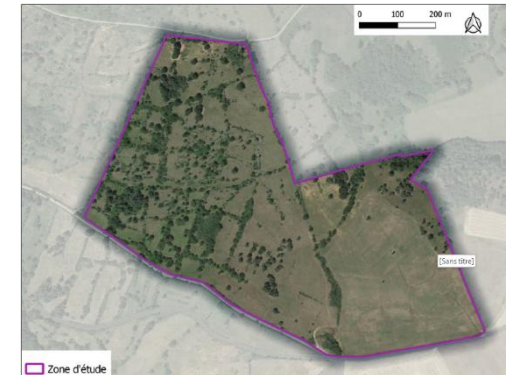
Chaux de la Rodde (ZSC)
Terrain communal agricole
13 ha
Enjeux faune/flore/habitat



UN PROJET DE PETIT PARC SOLAIRE À
SAINT-NECTAIRE
Date : 11 mai 2023



Saint-Nectaire (ZSC)
Terrain communal,
ancienne décharge
0,47 ha
Pas d'enjeux



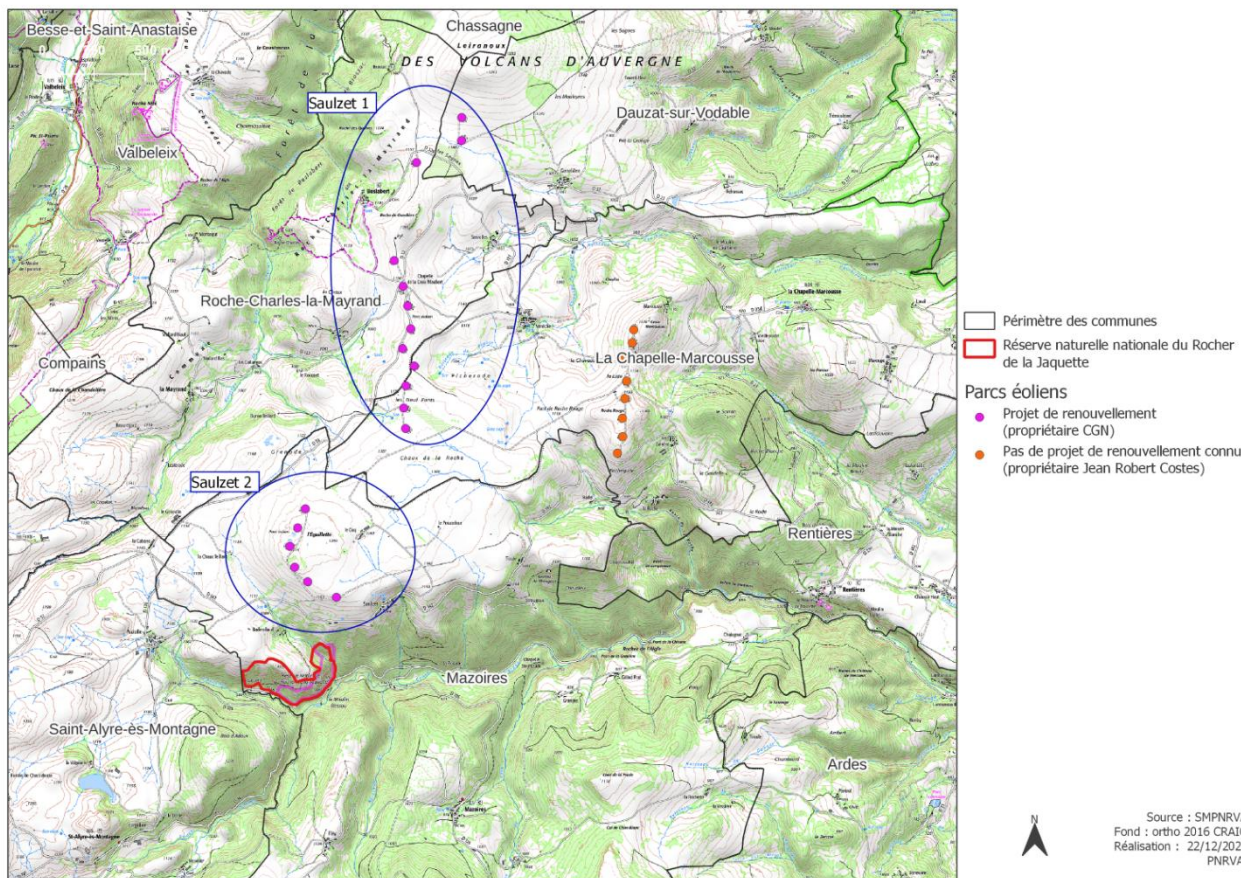
Oллоix (ZPS)
nombreux propriétaires
fonciers
Prairie de fauche et
pâturage ovins
27 ha
Enjeux faune/flore/habitat

L'animateur Natura 2000 transmet les informations sur le patrimoine naturel à prendre en compte aux pétitionnaires. Instruction par les services de l'Etat.

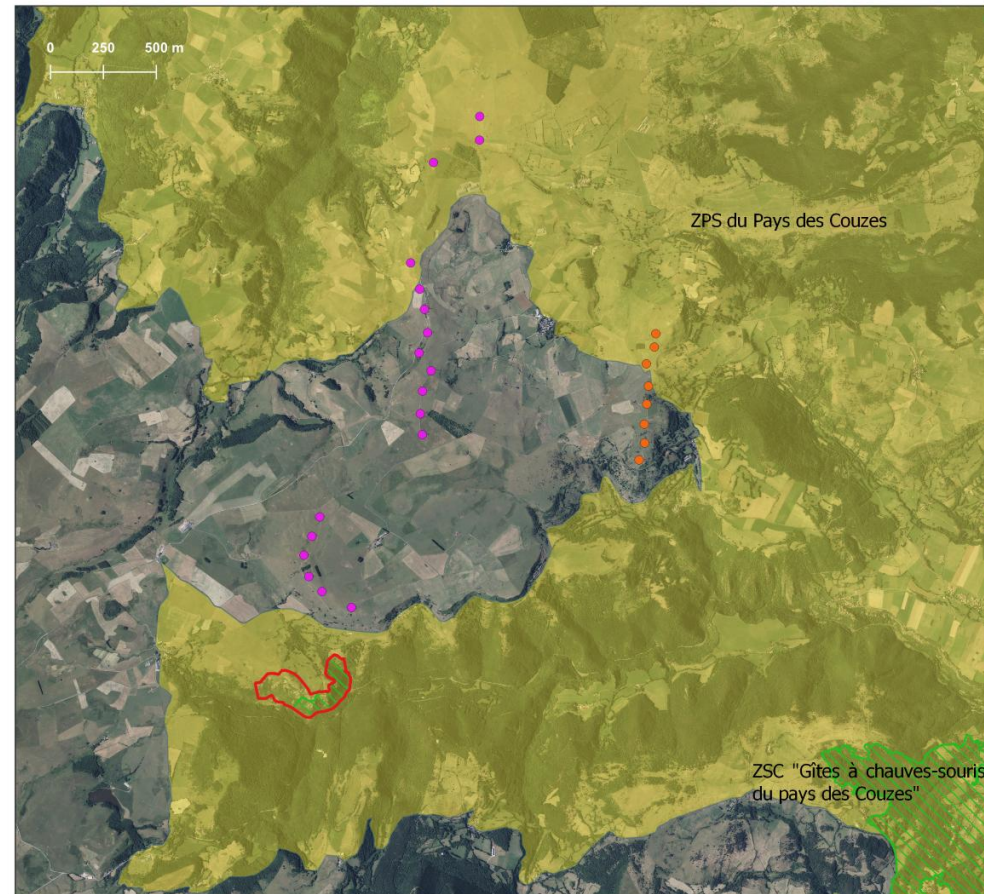


Parcs éoliens du Saulzet (ZPS) sur les communes de Mazoires, Roche Charles La Mayrand, La Chapelle Marcousse et Dauzat-sur-Vodable.

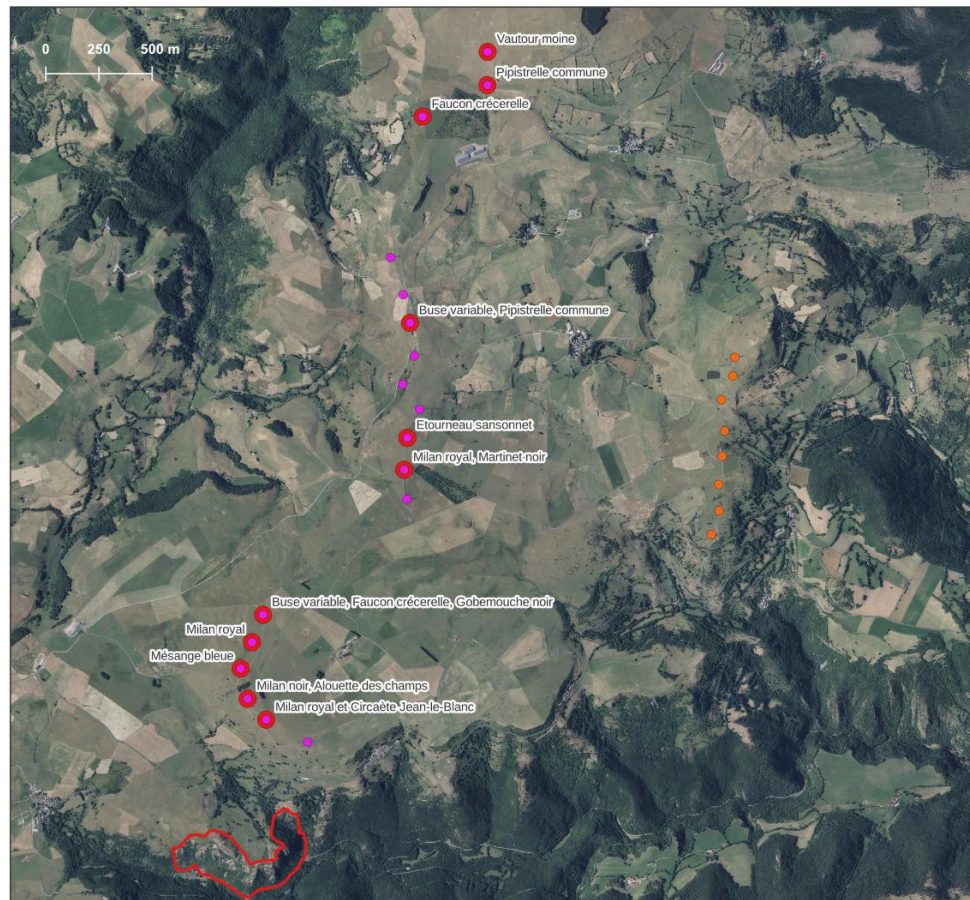
L'ensemble compte 26 éoliennes. Enjeux avifaune, enjeux chryptérologiques



Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



Résultats du Suivi mortalité effectué en 2023



Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette

Parcs éoliens

- Suivi mortalité effectué en 2023 (propriétaire CGN)
- Pas de suivi mortalité effectué (propriétaire Jean Robert Costes)
- Mortalité observée en 2023



Source : SMPNRVA
Fond : ortho 2016 CRAIG
Réalisation : 22/12/2023
PNRVA

L'animateur Natura 2000 transmet les informations sur le patrimoine naturel à prendre en compte aux pétitionnaires. Instruction par les services de l'Etat.



Libellé du projet	Type de projet	Prise de contact	Porteur de projet/demandeur	Type d'accompagnement
Démonstration enduro	Manifestation sportive motorisée	Avant mai 2024	DDT63	Identification des enjeux et recommandations
LandrAuvergne	Manifestation sportive motorisée	Mai 2024	Association Landrauvergne	Echanges mail, réunion avec la DDT et les organisateurs, rendu de l'avis du Parc, cartographie des données LPO et préconisation
Manoeuvre hélicoptère militaire	Manifestation	Avant mai 2024	DDT63	Identification des enjeux et préconisations
Course moto	Manifestation motorisée	Juillet 2024	-	Identification des enjeux et préconisations
Espoir Cadet minimes	Manifestation non motorisée	Août 2024	Fédération d'athlétisme	Analyse SIG et échanges avec les organisateurs
Trail la Romagnatoise	Manifestation sportive non motorisé	Décembre 2024	AS Athlétisme Romagnat	Identification des enjeux et préconisations, proposition de modifications des parcours



7. Perspectives d'animation et d'action en 2025-2026

PERSPECTIVES 2025 POUR LA ZPS

> L'année 2025 sera surtout marquée par :

- > La promotion d'outils de contractualisation auprès des propriétaires
- > Une prestation de la LPO pour actualiser les connaissances sur les espèces inscrites directive oiseaux
- > La présence d'une garde nature pour faire de la surveillance pendant les manifestations sportives
- > L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB (participation à des événements organisés sur le territoire et promotion auprès des communes de l'exposition mobile « les oiseaux menacés des Pays des Couzes »)

> Gestion courante:

- > Animation, suivi, conseil, aide aux porteurs de projet
- > Continuer le travail de synthèse des connaissances sur les espèces en Directive oiseaux
Réalisation d'un projet pédagogique au cours de deux interventions dans les écoles
- > Recherche et protection de nids de busard cendré
- > La gestion technique et financière de la programmation annuelle

PERSPECTIVES 2025 POUR LES ZSC

> L'année 2025 sera surtout marquée par :

La prise en compte du règlement européen (2024) sur la **restauration** de la Nature et la COP AURA sur la planification écologique (2024).

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des Intercommunalités

Une opération de communication mutualisée à St-Nectaire sur tous les patrimoines

> Gestion courante:

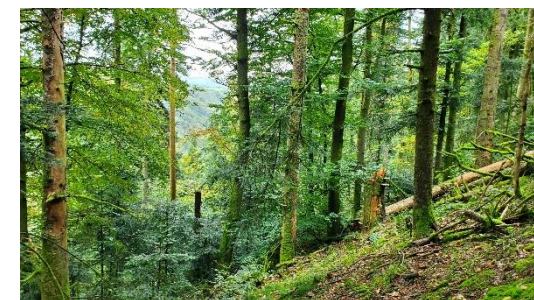
Priorité à la gestion pastorale



Clôture du puy de
Chomontel (financement
conseil municipal de
Romagnat) – pâturage
équin



Contrat Natura caves à
chauves-souris du bourg
de Champeix
(déposé septembre 2024,
financement Région)
3 portes à poser



Contrat Bois sénescent
(ZPS). Des diagnostics
seront réalisés pour
chiffrer les demandes de
contrats reçues

Réintroduction de plantes de sources salées sur des sites restaurés (3 zones natura 2000)



	Source du Ceix (Gimeaux)	Source de Ste-Marguerite (St-Maurice-ès-Allier)	Source d'Ardesy (Augnat)
Plantain maritime	Oui, à partir des individus situés à 550 m	Oui, à partir des individus situés à 100 m	Oui, à partir des individus situés aux Martres-de-Veyre (28 km)
Spergulaire marginée	non	Oui, à partir des individus situés à 100 m	non
Passerage à larges feuilles	Oui, à partir des individus situés à 550 m	non	non
Chara Blanchâtre	non	Oui, à partir des individus de St-Nectaire (20 km)	non

Tableau 1 : Synthèse des zones de transferts (site source/site d'accueil)

Chara blanchâtre : 1m² dans le massif central !



Mutualiser la valorisation de tous les patrimoines



Réalisation d'une œuvre
d'art utilisant l'artisanat de la
pétrification par les eaux
minérales : chauves-souris
pétrifiée



Observation des chauves-
souris en direct avec une
caméra relais



Animation sur la découverte du
plateau des Sailles et Atelier de
land art avec des œuvres sur
les oiseaux



Visite guidée du marais salé
et des fontaines pétrifiantes

SORTIES GRAND PUBLIC SUR LES OISEUX RUPESTRES ET TENUE D'UN STAND A LA FETE DES PAILHAITS DE COURGOUL



© L. Pont PNRVA



© L. Pont PNRVA



Photo ©Les Pailhats de Courgoul

PERSPECTIVES 2025 : Budget prévisionnel pour l'animation de le ZPS

SYNTHESE PAR SOUS-OBJECTIFS	Nb jours
TOTAUX VIE + ACTIONS DOCOB	77

Sous-objectifs Vie DOCOB	15
1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites	2
2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour	3
3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel	5
4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux rapports régionaux, nationaux et européens	2
5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	2
6. Rechercher des financements pour la préservation des sites ; Effectuer le suivi administratif et financier des sites	1

Sous-objectifs Actions	62
1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces	0
2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites	21,5
3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites	31
4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites	5,5
5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites	4

4. BUDGET PREVISIONNEL 2025



Animation : 26 000 €
Contrat N2000 : 0



Animation : 17 000 €
Contrat N2000 : 22 000 €



Animation : 29 876 €
Contrat N2000 : 0 €

5. Contacts des animateurs des sites

ZSC FR8301035 - coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

ZSC FR8302012 –Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes

• **Stéphane Cordonnier**

Responsable scientifique et pôle gestion au CEN Auvergne

Maison de la nature et de l'environnement
17 avenue Jean-Jaurès – 63200 Mozat

04 73 63 26 01

stephane.cordonnier@cen-auvergne.fr

ZPS FR 831 2011–Pays des Couzes

• **Ilaria Pozzi**

Chargée de mission patrimoine naturel / Natura 2000

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier 63970 AYDAT

0473656437

ipozzi@parcdesvolcans.fr





8. Questions diverses

4. Questions diverses



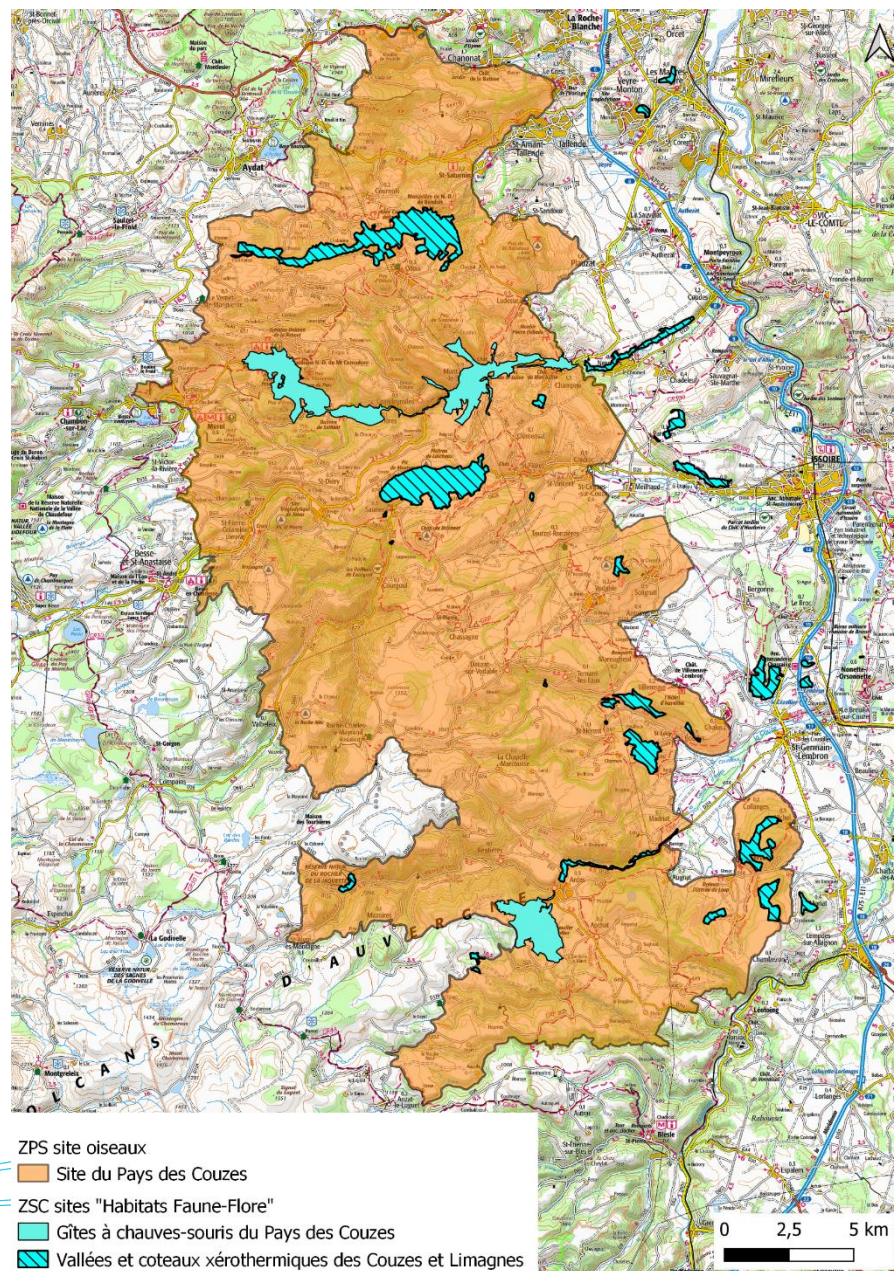
 Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



 Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



 Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne